|  |  |
| --- | --- |
| your logo here | NOM D’ÉTABLISSEMENT |

## Politique de formation à la sécurité au travail

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date de création: |  | Date de prise d’effet: |  |
| Date(s) d’examen : |  | Section: |  |
| Date(s) de modification: |  | N° de politique: |  |

### Approbation

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  [Nom du président]  Président du Conseil | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  [Nom d’un président actuel du CMSS]  Président du CMSS | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  [Nom de l’administrateur actuel]  Administrateur (trice) |

### Détails

|  |
| --- |
| OBJECTIF: |
| \_\_\_\_\_\_*Établissement X*\_\_\_\_\_ est une organisation de soins qui s’engage à atteindre et maintenir l’excellence quant à la santé, la sécurité, et l’environnement, dans toutes ses opérations.  Le Conseil, l’Administration, et les Employés de cette organisation sont responsables de sa performance au niveau de la sécurité et la santé au travail. Pour atteindre le niveau d’excellence dans la sécurité attendue par cette organisation, une participation active de la part de tout le monde est nécessaire, tous les jours et peu importe le poste.  \_\_\_\_\_\_*Établissement X*\_\_\_\_\_ veillera à ce que tout le personnel reçoive une formation adéquate en matière de sécurité, y compris, mais sans s'y limiter, les sujets d'orientation, une formation spécifique au poste au besoin, les premiers soins / RCR standard, le SIMDUT. |
| RÔLES ET RESPONSABILITÉS: |
| Afin d’atteindre cet objectif, \_\_\_\_\_Établissement X\_\_\_\_ réalisera ce qui suit :  Il incombera à la **direction** fournira les ressources nécessaires pour garantir que tous les employés de l'organisation et les visiteurs reçoivent une formation appropriée en matière de sécurité. Un processus qui utilise la recherche, les preuves et les informations sur les meilleures pratiques pour guider ses décisions. La direction est responsable de surveiller l'efficacité de la formation.  Il incombe à chaque **superviseur** pour s'assurer que les exigences en matière de formation sont satisfaites, documentées, que les informations sont toujours à jour, et pour assurer l'observation des employés des procédures de travail appropriées et de toutes les règles et réglementations pertinentes.  Il est de la responsabilité de chaque **employé** suivre les procédures de travail appropriées, assister et participer à toutes les réunions générales de sécurité et aux formations prévues. Accomplir ses tâches de manière sûre, observer toutes les règles et réglementations et coopérer pour créer un environnement de travail sûr, sain et efficace.  Tout le monde employé par cette organisation (les employés, les entrepreneurs, les sous-traitants) est responsable d’appuyer le programme de sécurité en connaissant bien leurs responsabilités assignées. Tous les employés sont responsables de s’assurer que tout visiteur à leur lieu de travail est conscient des dangers, et de les aider à suivre tous les règles et régulations de sécurité. Le refus d’effectuer le travail dangereux est un droit et une responsabilité de tous les employés. |
| OBJECTIFS: Tous les employés de l’organisation connaitront et comprendront les exigences législatives, les standards du métier, et les politiques et procédures de l’organisation qui s’appliquent à leur lieu de travail. |
| Nous visons un milieu de travail plus sain et sans blessures. À travers l’engagement personnel et la participation active, nous serons en mesure d’atteindre cet objectif. NON-CONFORMITÉ Tout employé qui ne respecte pas une politique sur la santé et la sécurité ou une pratique du Établissement X\_\_\_\_  fera l’objet des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu’au congédiement.  Tout employé qui permet délibérément à un autre employé ou bénévole d’effectuer leurs devoirs de travail en enfreignant la Politique sur la santé et la sécurité du Établissement X fera aussi l’objet des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu’au congédiement.  Additionnellement, tout employé qui enfreigne à plusieurs reprises de toute politique sur la santé et la sécurité du Établissement X peut être congédié. EXAMEN: Cette politique sera examinée tous les deux ans. |